



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 17 septembre 2019  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford  
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham  
MILLER William, représentant de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-André  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford et préfet suppléant  
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Est absent :** RODRIGUE Neil, représentant d'East Farnham

**Formant quorum** sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire, M<sup>e</sup> David Legrand, greffier, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 20 août 2019
4. Actualités du CLD
5. Autorisation de procéder aux paiements des salaires et dépenses aux écocentres (période 2 -juin et juillet)
6. Autorisation de procéder aux paiements – Carrières et sablières
7. Rapport du comité consultatif services santé Brome-Missisquoi du 28 août 2019
8. Rapport du comité administratif du 4 septembre 2019
  - 8.1. Comptes à payer au 3 septembre 2019
  - 8.2. Autorisation de travaux pour l'édifice
9. Compte-rendu du RAME OBV Yamaska du 5 septembre 2019 : invitation au Forum de l'eau
10. Rapport du comité service de transport adapté et collectif du 9 septembre 2019
11. Rapport du comité régional du pacte Brome-Missisquoi du 10 septembre 2019
  - 11.1. Préparation de l'appel de projets 2020
12. Rapport du comité d'aménagement du 10 septembre 2019
  - 12.1. Comité maires montagnes – Suivi (préoccupations relativement à la zone agricole)
  - 12.2. RCI 06-0514 relatif aux équipements de gestion de matières résiduelles (I+D);
  - 12.3. Certificats de conformité :
    - 12.3.1. Règlement 458-37 – Ville de Farnham
    - 12.3.2. Règlement 562 – Ville de Farnham
    - 12.3.3. Règlement 454-7 – Ville de Farnham
    - 12.3.4. Règlement 1841-17-2019 – Ville de Cowansville
    - 12.3.5. Règlement 1037-11-2019 – Ville de Bromont
    - 12.3.6. Règlement 1037-12-2019 – Ville de Bromont
    - 12.3.7. Règlement 429-19 – Notre-Dame-de-Stanbridge
    - 12.3.8. Règlement 430-19 – Notre-Dame-de-Stanbridge
13. Certificat de conformité – Règlement 2018-12305 – Saint-Ignace-de-Stanbridge
14. Programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques 2020
15. Rapport du comité sécurité publique du 11 septembre 2019
  - 15.1. Rapport annuel d'activités du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019
  - 15.2. Modification du RM 330
  - 15.3. Avancement du nouveau poste de police
16. Procédure d'accélération des approbations des décisions financières



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

17. Révision du fonctionnement et de la constitution des comités de la MRC
18. Avis au MAMH concernant le report du dépôt du nouveau rôle d'évaluation de Dunham
19. Information sur les élections pour les postes de préfet et de préfet suppléant à la MRC
20. Appui à La Voix de l'Est par des personnalités de Brome-Missisquoi
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour septembre/octobre 2019
22. Correspondance :
  - 22.1. Demande d'appui à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
23. Questions diverses
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

299-0919

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.  
**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée par le public.

300-0919

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AOÛT 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 août 2019 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Desmarais présente sommairement au conseil le portrait du dynamisme entrepreneurial de Brome-Missisquoi réalisé par la firme de sondage Léger. La version numérique sera disponible bientôt et sera envoyée à toutes les municipalités.

301-0919

### AUTORISATION DE PROCÉDER AUX PAIEMENTS DES SALAIRES ET DÉPENSES AUX ÉCOCENTRES (PÉRIODE 2 - JUIN ET JUILLET)

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

D'effectuer le paiement suivant aux 5 villes :

- En date du 18 septembre 2019, pour les salaires et les dépenses encourues dans les écocentres aux mois de juin et juillet 2019, soit un total de 24 350 \$ :

Rapport	# 2			TOTAL À PAYER
	Juin-juillet 2019			
Date	Salaires	Dépenses	Total	
Écocentres				
Bedford	3 891,97 \$	884,77 \$	4 776,74 \$	4 776,74 \$
Bromont	4 945,93 \$	255,95 \$	5 201,88 \$	5 201,88 \$
Farnham	4 837,29 \$	1 036,29 \$	5 873,58 \$	5 873,58 \$
Lac-Brome	3 726,84 \$	1 103,59 \$	4 830,43 \$	4 830,43 \$
Sutton	3 358,48 \$	308,89 \$	3 667,37 \$	3 667,37 \$
Total	20 760,51 \$	3 589,49 \$	24 350,00 \$	24 350,00 \$

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*



N° de résolution  
ou annotation

302-0919

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### AUTORISATION DE VERSER AUX MUNICIPALITÉS LES DROITS PROVENANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES POUR LES PÉRIODES D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018 ET DE JANVIER À MAI 2019

**CONSIDÉRANT** qu'à l'égard du Règlement refondu 07-1112, les montants provenant de la troisième période de l'année précédente ainsi que les montants de la première période de l'année en cours sont versés aux municipalités le 30 septembre de l'année courante soustraction faite des frais de gestion;

**CONSIDÉRANT** que des sommes sont également perçues de différents sites sur des municipalités limitrophes selon des ententes établies avec ces municipalités et que selon le Règlement refondu 07-1112, ces sommes doivent également être versées le 30 septembre;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'entente conclue avec la MRC de La Haute-Yamaska relativement aux partages des sommes pour les sites « limitrophes », des documents prévoyant les montants à être échangés doivent être signés par le directeur général;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement aux municipalités des montants perçus auprès des exploitants de carrières et sablières tels que présentés séance tenante.

D'autoriser Robert Desmarais à signer les documents relatifs aux partages des sommes pour les sites « limitrophes » avec la MRC de la Haute-Yamaska conformément à l'entente précitée.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SERVICES SANTÉ BROME-MISSISQUOI DU 28 AOÛT 2019

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité consultatif. Le conseil discute des résultats préoccupants d'enquêtes réalisées auprès de la population de Brome-Missisquoi. À la demande des maires, une présentation plus détaillée des résultats sera organisée avant une prochaine séance du conseil.

### RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité administratif.

### COMPTES À PAYER AU 3 SEPTEMBRE 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif, à savoir :

<b>DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL</b>	
Programme PAD (P-1276100)	23 000,00 \$
R.I.G.M.R.B.M. (écocentre Régie / Cowansville: juillet 2019)	18 432,79 \$
R.I.G.M.R.B.M. (RDD: avril à juin 2019)	25 039,33 \$
<b>Sous-total</b>	<b>66 472,12 \$</b>
<b>DÉPENSES PRÉAUTORISÉES PAR LE CONSEIL</b>	
AON Hewitt (Fonds de pension des employés - juillet)	13 275,68 \$
Ascenseurs Lumar inc. (contrat d'entretien: juillet et remplacer un tuyau de 20 pieds)	314,75 \$
Bedford ville (salaires et dépenses de l'écocentre - avril et mai 2019)	5 911,15 \$
Bromont (salaires et dépenses de l'écocentre - avril et mai 2019)	5 973,77 \$
Centre de pédiatrie sociale main dans la main (pacte BM 2019 - 2e versement - Activités thérapeutiques)	4 626,00 \$
École-o-village (pacte BM 2019 - 2e versement - Classes natures et jardins pédagogiques)	1 200,00 \$
Entreprises Fournier inc. (entretien paysager et pelouse - 3e paiement de 6)	643,86 \$
Farnham (salaires et dépenses de l'écocentre - avril et mai 2019)	6 324,23 \$
Festival du cinéma de Knowlton (pacte BM 2019 - Versement final - Festival 2019)	3 000,00 \$
Fonds de Solidarité FTQ (REER FTQ - Part employés - juillet)	349,34 \$
Héritage Sutton (pacte BM 2018 - Versement final - Histoire de la Filtext)	500,00 \$
La Capitale, assurances et gestion du patrimoine (assurances collectives: août)	8 878,41 \$
Lac Brome (salaires et dépenses de l'écocentre - avril et mai 2019)	6 160,67 \$
Laliberté Pierre (programmes SHQ)	2 847,98 \$
Leroux Beaudry Picard & Ass. (gérance service évaluation - septembre)	5 850,96 \$
Nicholson Building Maintenance (service de conciergerie pour août)	3 554,00 \$
Promenades de L'Estrie (contrat transport adapté pour septembre)	14 398,99 \$
Remises provinciales et fédérales (juillet)	53 661,46 \$
Ressource Famille Cowansville Région (pacte BM 2019 - 2e versement - Nouveau visage)	1 473,00 \$
Retraite Québec (régime de retraite des élus municipaux - juillet)	1 142,92 \$
Salaires des employés et des élus (juillet)	146 949,32 \$
Sainte-Sabine (pacte BM 2019 - Versement final - Continuité de l'aménagement d'un parc)	1 473,00 \$
Sûreté du Québec-Ministre des Finances (service de deux cadets pour l'été)	10 000,00 \$
Sutton (salaires et dépenses de l'écocentre - avril et mai 2019)	4 176,72 \$
Transports scolaires Viens (contrat transport adapté pour septembre)	14 767,30 \$
<b>TOTAL DÉPENSES PRÉAUTORISÉES</b>	<b>317 480,51 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

303-0919



N° de résolution  
ou annotation

304-0919

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### AFFECTATION DES TÂCHES 2020

**CONSIDÉRANT** l'annonce du départ de madame Catherine Lizotte, conseillère à l'accueil et à la rétention de la main d'œuvre de la MRC le 25 octobre prochain;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réaffecter certaines tâches à l'interne, plus particulièrement pour assurer la relève dans certains dossiers;

**CONSIDÉRANT** le transfert prévu de Tania Szymanski du CLD à la MRC au début de l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait stratégique que la personne qui remplacera Catherine Lizotte soit davantage dédiée à l'accompagnement des entreprises pour les enjeux d'attraction et de rétention de la main d'œuvre et qu'elle relève du CLD;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

De recommander au CLD de débiter le processus d'embauche d'une nouvelle ressource au CLD en accompagnement des entreprises pour les enjeux d'attraction et de rétention de la main d'œuvre.

De recommander au CLD qu'un test psychométrique soit fait dans le processus d'embauche.

**ADOPTÉ**

305-0919

### AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'ÉDIFICE

**CONSIDÉRANT** le rapport d'inspection du centre administratif de la MRC par l'entreprise LGC Bâtiments;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une offre de service pour l'installation d'une borne double de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que différents travaux sont requis à l'édifice soit plus particulièrement :

- Amélioration du drainage (gouttières);
- le calfeutrage de fenêtres;
- la subdivision de quelques bureaux;
- remplacement d'un panneau électrique;
- améliorer la sécurité pour l'accès au toit;

**CONSIDÉRANT** que l'estimation des dépenses s'élève approximativement à 24 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les divers travaux à l'édifice et l'installation d'une borne double de recharge pour véhicules électriques.

D'autoriser la signature du directeur général, du directeur général adjoint ou du préfet relativement à d'éventuelles ententes à être conclues, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

### COMPTE-RENDU DU RAME OBV YAMASKA DU 5 SEPTEMBRE 2019 : INVITATION AU FORUM DE L'EAU

Madame Dionne-Raymond fait le compte rendu au conseil de la séance du RAME OBV Yamaska du 5 septembre 2019 et lance au conseil l'invitation pour le Forum de l'eau. Ledit Forum se tiendra au Zoo de Granby le 11 octobre prochain.

### RAPPORT DU COMITÉ SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU 9 SEPTEMBRE 2019

Monsieur Dorion présente le rapport du comité service de transport adapté et collectif.

### PACTE BROME-MISSISQUOI : PRÉPARATION DE L'APPEL DE PROJETS 2020

**CONSIDÉRANT** que le montant du Pacte Brome-Missisquoi est de 250 000 \$;

306-0919



N° de résolution  
ou annotation

307-0919

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que 23 694 \$ est investi annuellement dans le parc des Sommets;

**CONSIDÉRANT** que la MRC prépare son appel de projets 2020 et doit en outre définir l'échéancier de l'appel de projets, les modalités du fonds et la répartition de l'enveloppe budgétaire

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

Que la répartition de l'enveloppe soit comme suit :

Pôles	Montant du fonds 2020	Montant 2020 avec surplus ou déficit s'il y a lieu
Régional	61 847 \$	50 000 \$
Bedford	53 858 \$	53 858 \$
Bromont	24 880 \$	13 033 \$
Cowansville	45 392 \$	45 392 \$
Farnham	22 320 \$	23 980 \$
Lac-Brome	24 618 \$	25 078 \$
Sutton	17 085 \$	17 085 \$
TOTAL	250 000 \$	228 426 \$

Que le calendrier de l'appel de projets soit le suivant:

- Lancement de l'appel de projets : 18 septembre 2019
- Séance d'information : 8 et 16 octobre 2019
- Dépôt des demandes: 13 janvier 2020
- L'approbation des projets retenus: 18 février 2020

Que les modifications suivantes soient apportées à l'appel de projets 2020 :

- Les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation soient admissibles à un financement du Pacte Brome-Missisquoi et qu'ils soient assujettis aux mêmes pourcentages de financement que les municipalités, soit un maximum de 50 %.
- La MRC se réserve le droit d'exiger une visibilité en lien avec la stratégie d'attraction de nouvelles populations aux promoteurs qui recevront une subvention du Pacte Brome-Missisquoi.
- Les projets financés doivent favoriser l'achat local (produits et services de la région de Brome-Missisquoi) et être écoresponsables.

**ADOPTÉ**

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

### **COMITÉ MAIRES MONTAGNES – SUIVI** **(PRÉOCCUPATIONS RELATIVEMENT À LA ZONE AGRICOLE)**

**CONSIDÉRANT** la diversité des enjeux et préoccupations à travers le territoire de la MRC relativement à la zone agricole;

**CONSIDÉRANT** que le meilleur véhicule pour adresser et structurer l'ensemble des enjeux et d'assurer une vision intégrée des actions à poser est le schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de la révision du schéma d'aménagement sont en cours;

**CONSIDÉRANT** que des réflexions ciblées se feront avec les municipalités et autres acteurs dans le cadre des travaux de la révision;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'aménagement se réunit à fréquence régulière;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU:**

Que les démarches en vue de répondre aux préoccupations des municipalités de Brome-Missisquoi relativement à la zone agricole se réalisent :

- I. via les travaux de révision du schéma d'aménagement;



N° de résolution  
ou annotation

308-0919

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- II. en désignant le comité d'aménagement pour assurer le suivi et veiller à la vision régionale des enjeux;
- III. en établissant une stratégie politique notamment en faisant des représentations auprès des instances en place (FQM, attachés politiques, UPA, etc.);
- IV. en étant à l'affût de toute innovation ou projet d'ici et d'ailleurs dans le monde.

**ADOPTÉ**

### RCI 06-0514 RELATIF AUX ÉQUIPEMENTS DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

**CONSIDÉRANT** le souhait de certaines municipalités de modifier des éléments du RCI 06-0514;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une modification du RCI 06-0514;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire appel à tous afin de modifier le RCI 06-0514 en fonction de la vision actuelle des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU:**

D'accepter de modifier le RCI 06-0514 relatif aux équipements de gestion de matières résiduelles;

D'autoriser le personnel de la MRC à acheminer un courriel à l'ensemble des municipalités afin de leur donner l'opportunité de revoir les dispositions contenues au RCI 06-0514 applicables à leur territoire et d'indiquer les changements souhaités, s'il y a lieu, à la MRC, et ce, dans les délais qui seront indiqués.

**ADOPTÉ**

309-0919

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-37 – VILLE DE FARNHAM

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 4 septembre le règlement 458-37 en vertu du règlement de zonage 458 ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à intégrer, par concordance, les dispositions en lien avec la modification du SAD 10-0618 sur les territoires incompatibles à l'activité minière ainsi qu'à modifier certaines dispositions sur les bâtiments temporaires et accessoires, les aménagements d'îlots de verdure et l'autorisation de l'usage « industrie d'aliments crus pour animaux » dans la zone I3-009.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-37 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

*Jean Lévesque quitte la séance.*

310-0919

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 562 – VILLE DE FARNHAM

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 23 août le règlement 562 sur les ententes relatives à des travaux municipaux ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise notamment à interchanger une zone d'aménagement prioritaire et de réserve ayant des superficies similaires, et ce, en fonction des modalités contenues à la section 6.5 du schéma d'aménagement et de développement.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 562 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.



N° de résolution  
ou annotation

311-0919

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 454-7 – VILLE DE FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 23 août le règlement 454-7 modifiant le règlement sur les permis et certificats 454 ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise notamment à ajouter l'exigence d'un formulaire pour les systèmes de traitement avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 454-7 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

312-0919

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-17-2019 – VILLE DE COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 10 septembre le règlement 1841-17-2019 en vertu du règlement de zonage 1841;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à permettre dans la zone Cbb-3 l'habitation « multifamiliale 17 à 50 logements » et d'augmenter le nombre d'étages permis à 4 étages maximum.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-17-2019 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

313-0919

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-11-2019 – VILLE DE BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 9 septembre le règlement 1037-11-2019 en vertu du règlement de zonage 1037-2017;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à agrandir la zone P5-03 pour permettre la construction d'un triplex et d'un local commercial sur le lot 6 219 197, rue d'Adamsville.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1037-11-2019 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

314-0919

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-12-2019 – VILLE DE BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 9 septembre le règlement 1037-12-2019 en vertu du règlement de zonage 1037-2017;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à inclure la zone PDA10-03 à la zone PDA10-02 dans le Quartier Natura.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1037-12-2019 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

315-0919

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 429-19 - NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 11 septembre le règlement 429-19 en vertu du règlement de zonage 315-08;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à ajouter la notion de superficie d'implantation minimale dans les grilles de spécification des zones R-5 et R-8.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 429-19 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

316-0919

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 430-19 – NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 11 septembre le règlement 430-19 en vertu du règlement de lotissement 316-08;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à établir une superficie maximale de lotissement à l'intérieur des zones R-5 et R-8.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 430-19 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

317-0919

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2018-12305 –  
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 13 août le règlement 2018-12305 en vertu du règlement de construction 2008-03305;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à modifier les types de fondations autorisées pour les usages communautaires.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 2018-12305 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.





N° de résolution  
ou annotation

318-0919

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

### **PROGRAMME RÉGIONAL D'ACQUISITION DE DONNÉES SUR LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 2020 – VOLET 1 : CHEVELU HYDROGRAPHIQUE DÉTAILLÉ**

**CONSIDÉRANT** la poursuite du Programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques, proposé par GéoMont pour l'année 2020 divisé en deux volets distincts.

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise la création de données, la mise à jour et l'uniformisation des données sur les milieux humides et hydriques détenues par les MRC.

**CONSIDÉRANT** que le premier volet du projet se divise en deux points, soit :

- La numérisation, à haute définition, du chevelu hydrographique détaillé à partir des données LiDAR;
- La création automatisée de bassins versants immédiats des milieux humides et hydriques, soit les nœuds du réseau hydrographique et les milieux humides d'intérêt.

**CONSIDÉRANT** la demande de GéoMont d'une lettre d'intention de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU:**

De confirmer la participation de la MRC Brome-Missisquoi conditionnellement à l'appui financier de 80 % du Fond d'appui au rayonnement des régions (FARR) du gouvernement du Québec. La portion restante (20 %) est à assumer par le regroupement régional.

De confirmer à GéoMont, l'intention de la MRC Brome-Missisquoi de participer à ce projet régional, en assumant une quote-part de **3 696 \$ (taxes en sus)**, sous réserve de l'obtention du financement du Fond d'appui au rayonnement des régions.

D'autoriser le directeur général, le directeur général adjoint ou le préfet à transmettre et à signer une lettre d'intention de la MRC Brome-Missisquoi à GéoMont.

**ADOPTÉ**

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

### **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019**

Monsieur Desmarais présente au conseil le rapport annuel d'activités du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 du comité de sécurité publique.

319-0919

### **MODIFICATION DU RM 330**

**CONSIDÉRANT** le RM-330 concernant la circulation et le stationnement;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modèle de la MRC permet à la Sûreté du Québec d'appliquer des règles uniformes dans toutes les municipalités;

**CONSIDÉRANT** la demande de la Ville de Cowansville pour modifier les dispositions concernant l'utilisation de parcomètres;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville est la seule municipalité de la MRC à utiliser des parcomètres;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De modifier l'article 42 concernant les zones de stationnement payantes du RM-330 afin de modifier les heures d'affaires durant lesquelles le stationnement sera payant.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### AVANCEMENT DU NOUVEAU POSTE DE POLICE

Monsieur Desmarais informe les membres du conseil que la Ville de Dunham n'a pas encore reçu le certificat d'autorisation pour procéder aux travaux afin d'emmener le réseau d'aqueduc de la Ville de Cowansville au terrain du futur poste de police. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a acheminé à la Ville de Dunham une lettre demandant plusieurs renseignements afin de compléter le dossier et de débiter son examen. Monsieur Janecek ajoute que les demandes de renseignements sont très exigeantes et que la ville de Dunham a mandaté son consultant pour fournir toutes les réponses complètes dans le délai mentionné.

320-0919

### PROCÉDURE D'ACCÉLÉRATION DES APPROBATIONS DES DÉCISIONS FINANCIÈRES

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer une meilleure fonctionnalité des différents comités de travail de la MRC, autres que le comité administratif, relativement à l'autorisation d'une dépense;

**EN CONSÉQUENCE**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI**  
**APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR**  
**ET RÉSOLU :**

D'adopter la procédure d'accélération des approbations des décisions concernant les dépenses courantes prévues au budget, comme suit :

Suivant l'adoption des règlements 02-1218 et 13-1218		
DÉPENSES		
0 \$ - 5 000 \$	0 \$ - 15 000 \$	15 000 \$ et plus
<p><b>Rappel légal:</b> DG de la MRC a le pouvoir d'autoriser toute dépense n'excédant pas 5 000 \$.</p> <p><b>Action :</b> Le comité de travail évalue la pertinence de la dépense et dans l'affirmative, le comité autorise la dépense.</p> <p><b>Exécution :</b> Le directeur général exécute la décision du comité en question.</p>	<p><b>Rappel légal:</b> Le CA de la MRC a le pouvoir d'autoriser toute dépense n'excédant pas 15 000 \$.</p> <p><b>Action :</b> Pour toute décision courante prévue au budget, le comité de travail <u>peut</u> recommander au CA toute dépense comprise entre 0 \$ et 15 000 \$.</p> <p><b>Exécution :</b> Une fois le sujet apporté à l'attention du CA, une résolution est nécessaire s'il s'agit d'un cas particulier ou de l'octroi d'un mandat.</p> <p>Ainsi, pour les sujets ne tombant pas dans ces catégories, aucune résolution de la part du CA n'est nécessaire, puisque la dépense est adoptée par le biais des comptes à payer.</p>	<p><b>Rappel légal:</b> La MRC a le pouvoir d'autoriser toute dépense.</p> <p><b>Action :</b> Le comité de travail <u>doit</u> recommander au conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Toute dépense non recommandée au CA;</li><li>- Toute dépense non prévue au budget nonobstant le montant; et</li><li>- Toute dépense de plus de 15 000 \$</li></ul> <p><b>Exécution :</b> Sous réserve de l'approbation par résolution du conseil, la dépense est autorisée.</p>

\* Ce tableau modifie celui adopté par la résolution 165-0416.

**ADOPTÉ**

### RÉVISION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA CONSTITUTION DES COMITÉS DE LA MRC

Après discussion, le conseil convient de garder le *statu quo* dans la révision du fonctionnement et la constitution des comités de la MRC.

321-0919

### AVIS AU MAMH CONCERNANT LE REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION DE DUNHAM

**CONSIDÉRANT** que l'organisme municipal responsable de l'évaluation n'a pu déposer le rôle de la municipalité de Dunham avant le 16 septembre 2019, tel que requis par la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de reporter le délai de dépôt du rôle;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'évaluateur de la MRC à déposer le rôle de l'évaluation foncière 2020-2022 de la municipalité de Dunham au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et d'en informer, dans les meilleurs délais, le ministre responsable, le tout conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

**ADOPTÉ**

### **INFORMATION SUR LES ÉLECTIONS POUR LES POSTES DE PRÉFET ET DE PRÉFET SUPPLÉANT À LA MRC**

Monsieur Desmarais informe les maires relativement aux élections pour les postes de préfet et de préfet suppléant de la MRC. L'élection du préfet aura lieu à la séance du conseil du 19 novembre prochain, et celle du préfet suppléant, lors de la séance du 17 décembre prochain. Certains maires suggèrent d'avoir une période de mise en candidature afin de connaître les candidats potentiels aux élections et de déterminer les rôles et responsabilités de ces postes. Il s'agira d'un des sujets traités lors du *Lac-à-l'épaulé* du 30 octobre.

### **APPUI À LA VOIX DE L'EST PAR DES PERSONNALITÉS DE BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 257-0819 adoptée par le conseil relativement à l'appui aux médias locaux et régionaux;

**CONSIDÉRANT** l'importance des médias diffusant de l'information locale dans la région;

**CONSIDÉRANT** la situation difficile du journal La Voix de l'Est et des médias locaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De soutenir La Voix de l'Est en réalisant un mouvement de solidarité dans Brome-Missisquoi.

De demander au préfet et au directeur général de rédiger une lettre d'appui au journal. De demander la collaboration de tous les maires pour obtenir l'appui de plusieurs chefs de file de Brome-Missisquoi qui accepteront de signer la lettre et de témoigner leur engagement dans La Voix de l'Est.

De proposer la même démarche à nos hebdomadaires locaux.

**ADOPTÉ**

### **CORRESPONDANCE :**

### **SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS ET DES MRC À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par une compagnie d'exploration minière, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement «Solidarité GSLR» avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de soutenir les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la poursuite de 96 M\$ intentée à l'encontre de la municipalité représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

322-0919

323-0919



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi soutient la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière;

**ADOPTÉ**

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Bellefroid indique qu'un responsable du ministère des Transports a été rencontré relativement au mauvais entretien du réseau routier. Les directeurs généraux des municipalités, les maires, ainsi que des représentants du ministère des Transports direction de Sherbrooke seront invités à la MRC pour une rencontre dans les prochaines semaines.

Madame Rosetti s'informe des suites du dossier relatif à l'intervention d'un citoyen lors de la dernière séance du conseil relativement aux cotes de zones inondables. Madame Grimard indique que ce point a été reporté à la prochaine rencontre du comité d'aménagement. Le citoyen en question en a été informé.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

324-0919

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

Sylvie Dionne-Raymond, préfet

M<sup>e</sup> David Legrand, greffier

*Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.*